



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDMEC/2016-926

05/12/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2017

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
Services déconcentrés
Établissements publics
RAPS

Résumé :

La présente note fixe le calendrier de la mobilité du printemps 2017. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

*Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines*

Jacques CLEMENT

Annexe :

Calendrier de la procédure de mobilité du printemps 2017

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	12 décembre 2016
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	16 janvier 2017 (midi)
Dialogue RAPS et responsables de programmes	27 au 31 janvier
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	1^{er} février
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	6 février
Publication de la liste principale sur BO-Agri	9 février
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAAF uniquement)	10 février
Limite de candidatures pour les agents : – Agents du MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration ; – Agents externes : les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte.	23 février
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	13 février
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées</i>	24 février (17 heures)
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	2 mars
Dialogue RAPS et responsables de programmes	2 et 3 mars
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	6 mars
Publication de la liste additive sur BO-Agri	9 mars
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAAF uniquement)	10 mars
Limite des candidatures pour les agents externes au MAAF : les demandes parvenues aux IGAPS après cette date ne seront pas prises en compte	17 mars
Limite des candidatures pour les agents du MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration	21 mars

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite d'enregistrement des avis et classements des chef de service d'accueil	31 mars
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS	9 avril
Vérification par les responsables de programmes	10 au 25 avril
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	À compter du 26 avril
Réunion d'arbitrage	21 juin (après-midi)